



LE BULLETIN

DU RÉSEAU FRANCOPHONE
DES CONSEILS DE LA MAGISTRATURE JUDICIAIRE

Vol. 1, No 2, novembre 2017

BIENVENUE À DAKAR

En vous accueillant à Dakar, le CSM du Sénégal, démontre son caractère novateur et dynamique.

Membre fondateur du RFCMJ, nous n'avons pas hésité à accueillir le troisième colloque annuel de ce réseau qui, nous le souhaitons, démontre l'ouverture de ses membres à la discussion et donne ainsi une meilleure image de l'institution judiciaire et des magistrats qui la composent.



Mamadou Badio Camara Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly

À cette occasion, le Conseil supérieur de la magistrature du Sénégal témoigne aussi son dynamisme. En effet, le *Manuel de déontologie judiciaire des magistrats du Sénégal*, fruit d'un travail de coopération avec la France est en vigueur depuis peu.

Cette initiative du Centre de formation judiciaire (CFJ), en relation avec la coopération française, de mettre à la disposition de l'institution judiciaire des magistrats (siège et parquet) et de tous les acteurs de la justice, un manuel de déontologie des magistrats du Sénégal, mérite d'être saluée.

Il s'agit d'un travail de toute première importance pour la consolidation de l'état de droit dans sa composante d'une justice respectable et respectée.

Au cours de votre séjour dans la capitale du Sénégal, vous aurez l'occasion d'échanger, au plan intellectuel, à la faveur des ateliers qui se tiendront les mardi et mercredi 7 et 8 novembre. Nous espérons que vous aurez aussi le loisir de visiter au moins notre capitale, à défaut de circuler dans d'autres régions du pays. En tout état de cause, pour ceux qui le désirent, nous avons prévu une visite culturelle pour le mercredi en après-midi. Ce sera une occasion pour vous familiariser non seulement avec le Sénégal, mais aussi, un peu du moins, avec le continent africain.

L'organisation d'un colloque international nécessite l'intervention de plusieurs personnes dans différents secteurs. Aussi, nous terminons en remerciant SEM. Macky Sall, Président de la République et Président du Conseil supérieur de la magistrature du Sénégal, pour les instructions données à tous les niveaux afin que les participants soient accueillis et puissent travailler dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

A vous tous, nous souhaitons un très bon colloque !

Mamadou Badio Camara
Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly

À propos du Colloque 2017, saviez-vous que...

- 18 conseils de la magistrature y seront représentés
- Pour sa réalisation, le Réseau bénéficie d'une subvention de l'Organisation internationale de la Francophonie
- Le *King Fahd Palace*, où se tiendra le colloque est un établissement pouvant accueillir 2 000 personnes

**Avez-vous visité le site internet du Réseau : <https://rfcmj.com> ?
Il serait important que la fiche signalétique de votre conseil soit complétée ou mise à jour.**





MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le colloque du RFCMJ : à la hauteur de ses ambitions

En qualité de présidents du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire, nous avons le plaisir de vous présenter, dans ce numéro spécial du *Bulletin du Réseau*, le programme du colloque du RFCMJ.

Depuis sa création, ce jeune réseau multiplie les actions pour répondre aux besoins exprimés par ses membres : créer des liens et un réseau d'échanges d'information. Le colloque annuel et les projets que présente le secrétaire général dans ce numéro sont prometteurs et ils permettent aux membres du réseau de poursuivre la réalisation des objectifs :

1. Encourager l'étude et la recherche sur les questions et pratiques relatives aux missions des conseils et partager les résultats de cette recherche entre ses membres ;
2. Mettre en œuvre des actions de coopération telles que la formation, des stages pratiques, des échanges d'information et des études permettant la mise en commun d'expertises et d'expériences ;
3. Constituer un pôle d'expertise et d'échange d'expérience utile à l'adoption et à la promotion de normes nationales ou internationales ;
4. Recueillir, conserver et diffuser des informations relatives aux conseils et à leurs travaux, ainsi que contribuer au réseau d'information et de concertation développé par la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
5. Fournir un forum de réflexion et d'échange aux conseils concernant les nouveaux enjeux et défis de la magistrature ;
6. Collaborer avec d'autres organismes et associations francophones.

En organisant le colloque sur le thème « *L'indépendance de la magistrature et les technologies se conjuguent au futur* », le Réseau aborde de front des questions complexes qui, pour certaines, nous l'entendons souvent, seraient à même de mettre à mal l'indépendance du magistrat.

Si certaines des technologies que nous aborderons, comme les médias sociaux sont bien

présentes dans la vie quotidienne de chacun, d'autres sont encore à l'état de projet. S'agissant par exemple de la justice prédictive, il y a tout lieu de croire à sa mise en œuvre prochaine. L'occasion est donc toute désignée pour en discuter et préparer nos conseils de justice à l'éventualité de leur généralisation.

Pour en discuter, des experts pourront certes vous faire part de l'état des lieux. Cela va de soi. Mais nous avons aussi souhaité des discussions entre les membres des conseils interpellés le plus souvent pour défendre l'indépendance du magistrat face au développement des technologies dans le monde judiciaire. Dans ce contexte, il vous faut occuper l'espace de discussion afin d'enrichir la réflexion de vos propos, que notre rapporteur saura traduire et publier pour les graver dans nos mémoires.

Dans ce colloque, vous l'aurez compris, votre participation est déterminante. Vos conseils foisonnent d'idées. Nous les entendrons, nous en discuterons. À vous la parole.

Bon colloque !

Les présidents,
Bertrand Louvel et Jean-Claude Marin





MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Après le Québec et la France, c'est maintenant au Sénégal d'accueillir le Colloque du réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire. Mû par une volonté de créer des liens entre les différents conseils de la magistrature, le CSM du Sénégal accueille une délégation de participants intéressés par les questions d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité des magistrats.

Cet événement revêt une grande importance, particulièrement pour un jeune réseau qui souhaite tout à la fois établir des liens entre ses membres et aider certains pays qui souhaiteraient consolider le pouvoir judiciaire dans l'état de droit.

Au colloque de cette année, on notera que nous avons ajouté une activité qui saura rallier plusieurs participants. En effet, le RFCMJ tiendra, à l'occasion du Colloque annuel, une journée de formation qui vise deux objectifs principaux. D'une part, il s'agit de former des personnes qui, de retour dans leur pays, sauront transmettre l'information reçue lors de cette journée.

D'autre part, en organisant cette première journée, nous souhaitons éventuellement mettre

à la disposition des conseils de la magistrature un module de formation ainsi qu'on offre à outils pour aider les membres des conseils dans leur tâche importante de mettre en œuvre la déontologie des magistrats.

D'autres projets prendront forme aussi au cours de l'année. Ainsi, à la faveur des liens tissés entre le Réseau et des universités, nous offrirons à des étudiants la possibilité de soumettre un texte lié à l'un des objets du Réseau. Un comité de sélection déterminera celui qui mérite une bourse d'étude et qui aura l'occasion de présenter le résultat de ses travaux, lors d'un prochain colloque.

Lors de l'assemblée générale, nous souhaitons aussi constituer deux groupes de travail dont les mandats seront reliés à l'exercice des missions confiées aux conseils de la magistrature.

Le premier sera consacré à la composition des conseils et la nomination des membres, et aux moyens d'assurer l'indépendance de cette institution. Quant au second, il pourrait porter sur la déontologie judiciaire et sur les moyens nécessaires au Conseil pour veiller à son bon respect.

Le RFCMJ ne manque pas de projets pour atteindre ces objectifs. Nous souhaitons la participation de tous ses membres dans la réalisation de ces mandats.

Le secrétaire général,
André Ouimet



L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE ET LES TECHNOLOGIES SE CONJUGENT AU FUTUR

Le Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaires a été créé au mois de novembre 2014 à Gatineau, au Québec. Conscient de la nécessité de faciliter les relations entre les conseils ayant en partage la langue française afin de promouvoir les bonnes pratiques identifiées lors de leurs échanges, ce réseau a vocation à devenir un interlocuteur de référence, notamment en matière de déontologie et de discipline des magistrats.

Cette conférence permettra aux représentants des conseils de la magistrature de s'informer et de réfléchir aux phénomènes présents, les médias sociaux, et ceux à venir comme les données ouvertes (open data) et la justice prédictive. Tous ces phénomènes sont-ils susceptibles d'affecter le respect du principe fondamental d'indépendance et la justice? Les conseils de la magistrature doivent-ils prendre part aux débats qu'ils provoquent?

Organisé à Dakar les 7 et 8 novembre 2017 et destiné à accueillir un large public, composé de membres des conseils de la magistrature, d'universitaires, de magistrats et de représentants des institutions internationales, ce colloque devrait permettre de présenter les enjeux relatifs à ces questions, nourrir la discussion et, possiblement, tracer des voies de solution.

AU PROGRAMME DU COLLOQUE

Le 7 novembre

- 10 h** *Discours d'ouverture*
à
10 h 45
- Mot d'accueil par M. **Mamadou Badio Camara**, premier président de la Cour suprême du Sénégal.
 - Discours de M. **Bertrand Louvel**, Premier président de la Cour de cassation, président de la formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente pour les magistrats du siège.
 - Discours de M. **Jean-Claude Marin**, Procureur général près la Cour de cassation et président de la formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet.
 - Mot de M. **Luc Briard**, Premier conseiller à l'ambassade de France au Sénégal.
 - Mon de M. **Michel Carrié**, représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie.
 - Mot de M. **Mahammed Boun Abdallah Dionne**, Premier ministre du Sénégal.





10 h 45 *Pause*

I. Les médias sociaux: une grande séduction

11 h 00
à
13 h Les médias sociaux prennent une place importante dans le quotidien de nombreuses personnes. Le magistrat peut-il se laisser séduire par l'attrait que suscitent ces technologies? Celles-ci présentent-elles des risques quant à son utilisation par le magistrat?

Une table ronde

Modératrice Mme **Soraya Amrani-Mekki**, Professeure à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et membre du Conseil supérieur de la magistrature de France.

Intervenants M. **Jean Fahed**, Premier président de la Cour de cassation du Liban, Mme **Lucie Rondeau**, Présidente du Conseil de la magistrature du Québec et juge en chef de la Cour du Québec et M. **Amadou Top**, Président de l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes (OSIRIS) du Sénégal.

13 h *Déjeuner*

14 h 30 *II. La justice prédictive*

à
17 h

Ici et là, on y voit poindre des expériences, des projets. Ceux-ci peuvent-ils mettre à mal l'indépendance de la magistrature? Les conseils de la magistrature devraient-ils intervenir?

Une table ronde

Modérateur M. Demba Kandji, Premier président de la Cour d'appel de Kakar et membre du CSM du Sénégal

Intervenants : Mme **Magali Clavie**, Présidente du Conseil supérieur de la justice de la Belgique, M. **Modeste Randrianantenaina**, Président de la Cour suprême de Madagascar, M. **Karim Benyekhlef**, Professeur à l'Université de Montréal est directeur du laboratoire de cyberjustice.

19 h 30 *Réception à la Résidence de France*





Le 8 novembre

III. L'accessibilité aux jugements des tribunaux en ligne : le point et des interrogations

6

9 h 30 La mise en ligne des jugements suscite chez certains des interrogations quant à
à l'indépendance du magistrat. Doit-on la craindre? Des expériences concrètes pour en
11 h 15 témoigner.

Une table ronde

Modératrice Mme **Maguy Florestal**, Juge à la Cour d'appel de Port-au-Prince et
Directrice des études à l'École de la magistrature de Haïti.

Intervenants M. **Bruno Pireyre**, Président de Chambre à la Cour de cassation, M. **Pierre
Noreau**, Professeur à l'Université de Montréal, M. **Mademba Guèye**,
Secrétaire général du CSM du Sénégal.

Synthèse des travaux

11 h 15 M. **Sedjro Axel-Luc Hountohotegbè**, Professeur à l'Université de Sherbrooke.

Le Manuel de déontologie des magistrats du Sénégal, le fruit d'une concertation

11 h 45 M. **Demba Kandji**, Premier président de la Cour d'appel de Dakar, membre du CSM du
Sénégal.
M. **Jean-Marie Huet**, Procureur général honoraire près la Cour d'appel d'Aix-en-
Provence, membre du CSM de France.

12 h 30 *Assemblée générale du Réseau*

13 h *Déjeuner de clôture et sortie culturelle*

Le présent bulletin est une réalisation du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire. Le Secrétaire général, Me André Ouimet, en assume la rédaction et madame Esther Boivin, le graphisme. Le cas échéant, le nom des collaborateurs est mentionné.

